



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Paix en mer de Chine

Question écrite n° 16879

#### Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la position du Gouvernement après le discours tenu le 2 janvier 2019 à Pékin par le président Xi Jinping qui a affirmé sa volonté de réunifier Taïwan à la Chine en n'écartant pas l'usage de la force. Il lui demande comment la France pourrait s'impliquer pour maintenir la paix en mer de Chine.

#### Texte de la réponse

La France s'en tient à la politique d'une seule Chine et n'a pas de relations diplomatiques avec Taïwan. Sur cette base, elle a avec Taïwan des échanges importants dans les domaines économiques et culturels, notamment dans les secteurs de forte expertise française comme par exemple l'innovation ou le développement durable. Un potentiel existe pour renforcer les échanges sur la base de projets concrets, y compris en matière d'aéronautique et de tourisme. De manière générale, la France est favorable au développement des échanges et de la coopération entre les deux rives. Il est naturellement dans l'intérêt de tous que la paix et la stabilité puisse être préservée et la voie du dialogue privilégiée en cas de différend. S'agissant de la mer de Chine, la France a un intérêt stratégique et économique au respect du droit international, tel qu'édicte par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui consacre le respect de la liberté de navigation et de survol, essentielle pour le commerce international et la stabilité régionale. La France est opposée à toute initiative unilatérale pouvant menacer la liberté de navigation et accroître les tensions, y compris les travaux de poldérisation à grande échelle et la militarisation des archipels. Dix transits ont été effectués par la Marine française en mer de Chine méridionale en dix ans. Les bâtiments français continueront de transiter par la mer de Chine méridionale dans le respect du droit international et en fonction des nécessités opérationnelles, afin de montrer l'attachement de la France à la liberté de navigation et au respect du droit international de la mer, tout en veillant à l'évolution des tensions dans la région.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Straumann](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16879

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 février 2019](#), page 1275

**Réponse publiée au JO le :** [19 mars 2019](#), page 2619